

RAPPORT N° 03/3-60  
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS  
(Lot 2 - Ecole Les Bringelliers)

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC ESPACE CLOTURE

Par Délibération n° 02/5-23 en séance du 23 août 2002, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection de clôtures, pare-ballons et portails.

Lot 2

Pendant l'exécution du chantier à l'Ecole Les Bringelliers, la clôture à changer qui était recouverte d'une végétation dense, retenait en fait des gravats et de gros rochers.

L'entreprise procède donc à l'enlèvement des rochers et à leur évacuation.


La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (Lot 2) passé avec ESPACE CLOTURE de 2 600,00 euros HT (donnant un montant global de 100 437,00 euros HT au lieu de 97 837,00 euros HT).

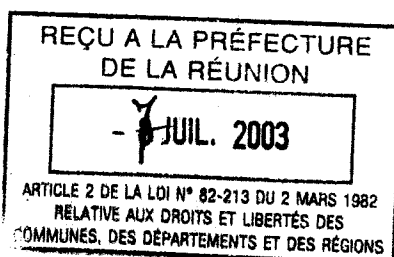
En conséquence, je vous demande :

- 1) de prendre acte de l'augmentation du montant du marché ;
- 2) d'autoriser la signature de l'Avenant correspondant par mon Délégué ou moi-même avec ESPACE CLOTURE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent

  
Dominique FURNEL  
2<sup>ème</sup> Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/3-60  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS  
(Lot 2 - Ecole Les Bringelliers)**

**AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC ESPACE CLOTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 02/5-23 en séance du 23 août 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-60 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

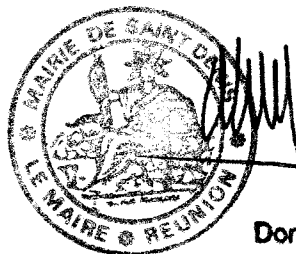
Prend acte de l'augmentation du montant de travaux de réfection de clôtures, pare-ballons et portails : Lot 2 (augmentation de 2 600,00 euros HT - ce qui donne un montant global de 100 437,00 euros HT au lieu de 97 837,00 euros HT).

**ARTICLE 2**

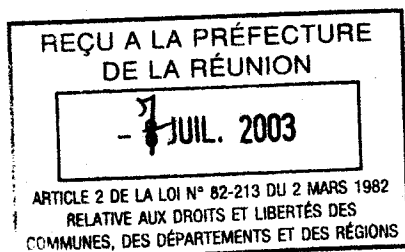
Autorise le Maire ou son Délégué à signer l'Avenant à intervenir avec ESPACE CLOTURE.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL  
2<sup>ème</sup> Adjoint





**Article 5 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	HT	TTC
Montant initial du marché :	97 837.00 €	106 153.15 €
Montant de l'avenant n°1 :	2 600.00 €	2 821.00 €
Montant du nouveau marché :	<b>100 437.00 €</b>	<b>108 974.15 €</b>

**Article 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Les clauses du marché non contraire aux stipulations du présent avenant n°1 demeurent applicables.

Saint-Denis, le

Le représentant légal  
de la Collectivité

Le titulaire du marché

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mercredi 25 juin 2003  
et annexé à la Délibération n° **0313-60**

**POUR LE MAIRE ABSENT**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

